

## Fiche de poste Médecin psychiatre (F/H)

### NATURE DU POSTE

Cadre d'emploi : Médecin psychiatre - Catégorie A  
Agent contractuel (CDD 3 ans) ou fonctionnaire en détachement  
Lieu de travail : MDPH 75 – 69 rue de la victoire – 75009 Paris

### DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

La MDPH est le guichet unique et le centre ressources pour les Parisiennes et Parisiens en situation de handicap. Elle assure les missions d'information, d'accueil, d'évaluation des besoins de compensation, d'attribution des prestations, d'orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle. Près de 200 000 Parisiens et Parisiennes ont un droit ouvert à la MDPH de Paris.

La MDPH compte environ 160 agents et agentes réparties en 3 pôles (accueil et communication, instruction des droits, évaluation) et une administration générale.

### DESCRIPTION DU SERVICE

Le Pôle Evaluation assure l'évaluation de l'ensemble des demandes et attentes des usagers en situation de handicap, dans le respect de leur projet de vie et élabore les propositions de réponses en fonction des critères réglementaires en vigueur. Le pôle participe à la mise en œuvre des politiques relevant de son domaine d'attribution.

### MISSIONS

Sous l'autorité de la coordonnatrice de l'Unité médicale, de la Responsable de Pôle et de la Médecin Coordonnateur du Pôle Evaluation:

- **Evaluation globale des demandes de compensation d'enfants et adultes :**
  - ✓ Au sein de l'Unité médicale du Pôle Evaluation :
    - Le médecin psychiatre intervient principalement sur sollicitation des médecins généralistes, afin de mener une évaluation de second niveau pour des usagères et usagers présentant des troubles psychiatriques (étiquetés ou non) ou de troubles somatiques et troubles psychiatriques.
    - Il ou elle se positionne sur les demandes de compensation formulées par l'utilisateur, ainsi que sur ses attentes et besoins à l'appui des éléments fournis dans le dossier, sur la base des critères réglementaires
    - Ces évaluations nécessitent notamment de se positionner sur le taux d'incapacité, à l'appui du Guide Barème (annexe 2-4 du code de l'action sociale et des familles)
    - L'évaluation est menée, sur appréciation du médecin psychiatre, soit sur dossier (avec possibilité de demander des renseignements médicaux complémentaires), et/ou dans le cadre d'une visite médicale sur site avec l'utilisateur, et/ou d'entretiens téléphoniques notamment avec les usagers, partenaires (médecins hospitaliers, CMP, médecins traitants, ESMS, ...).



- Le médecin psychiatre participe aux équipes pluridisciplinaires : pour les dossiers complexes dont il assure l'évaluation et/ou le suivi, mais également pour expertise auprès des autres membres de l'équipe pluridisciplinaire
- ✓ En appui auprès des Unités thématiques du pôle Evaluation :
  - L'expertise du médecin psychiatre peut être requise par les évaluateurs dont les médecins intervenant au sein des unités thématiques dont le domaine d'expertise peut porter sur l'orientation médico-sociale, l'insertion professionnelle, la prestation de compensation du handicap (PCH), la scolarisation.
- **Suivi des situations complexes (sans solution ou à risque de rupture de parcours) :**
  - Appui auprès des évaluateurs dont les médecins, de l'Unité médicale ou des unités thématiques, notamment l'Unité Réponse Accompagnée, à l'évaluation et à l'accompagnement des situations complexes (enjeux de parcours)
  - Présentation des situations dans le cadre des équipes pluridisciplinaires dédiées
  - Accompagnement des usagers/ des proches et recherche de solutions dans le respect de leur projet de vie
  - Initier et participer à des réunions de synthèse
  - Contribuer à l'élaboration de Plans d'Accompagnement Global (PAG) et participation, dans ce cadre, aux Groupes opérationnels de synthèse de niveau 1 ou 2 (GOS)
- **Présentation des situations individuelles en CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes en situation de handicap)**
- **Participation aux réunions d'unité et de pôle, et contribution aux différents chantiers et projets transversaux**

## PROFIL

Vous possédez une expérience de 3 ans et disposez des connaissances et compétences suivantes :

### Connaissances :

- Du public en situation de handicap (connaissance souhaitée)
- Des techniques d'évaluation (connaissance souhaitée)
- Sens de l'observation, de l'analyse des situations
- Sens des relations humaines vis-à-vis des personnes
- Une connaissance du tissu médico-social, sanitaire, social, ou professionnel intervenant dans la prise en charge des personnes en situation de handicap serait appréciée

### Maîtrise et utilisation :

- De l'outil informatique (traitement de texte, tableur, messagerie électronique intranet, internet, logiciel spécifique, gestion électronique des documents). Toutes les actions sont saisies sur le logiciel métier. Une formation adaptée aux outils métiers et aux outils d'évaluation sera assurée lors de la prise de poste.



MAISON DÉPARTEMENTALE  
des PERSONNES HANDICAPÉES  
de PARIS **MDPH 75**

**Savoir-faire :**

- Travailler en équipe pluridisciplinaire et partager les informations
- Faire preuve de rigueur et de discrétion
- Faire preuve d'autonomie et d'initiative et de réactivité

**AVANTAGES**

25 jours de congés annuels et possibilité de 24 jours de RTT (au prorata de la présence et de la quotité de travail)

Horaires flexibles

Télétravail possible à hauteur de 1 à 2 jours au bout de 6 mois de service

Versement forfaitaire destiné à couvrir une partie des cotisations complémentaires de santé

Remboursement des abonnements de transport domicile-travail à hauteur de 50%

Accès à la restauration collective dans le quartier

**CONTACT**

Envoyer **CV et lettre de motivation** uniquement par mail à [catherine.lehoux@mdph.paris.fr](mailto:catherine.lehoux@mdph.paris.fr) avec la référence 026.2022.